



PARCOURS DE PLAINTE EN LIGNE DLR / Engins de chantier





Conditions de la plainte en ligne (PEL)

Accès:

L'accès à l'application plainte en ligne se fait par **Ma Sécurité**, application ou site du ministère de l'Intérieur: <https://plainte-en-ligne.masecurite.interieur.gouv.fr/>

Le téléservice plainte en ligne (PEL) est accessible 24/24 et 7/7. Le téléservice permet de finaliser la démarche de manière totalement dématérialisée ou de fixer un rendez-vous auprès d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie (cas des procédures ne permettant pas une dématérialisation complète).

Objectifs de la PEL :

Pour des faits simples d'atteintes aux biens, la PEL remplace l'audition en présentiel de la victime (gain de temps pour les victimes, pas de déplacement en commissariat ou brigade).

Qui peut déposer plainte ?:

- personnes majeure
- victime d'une infraction ou représentant légal
- en mesure de s'authentifier sur FranceConnect



Conditions de la plainte en ligne (PEL)

Faits concernés:

Seuls les faits avec **auteur inconnu** (donc plainte déposée contre X) sont totalement dématérialisés via PEL :

- **dégradations de matériel** : art 322-1 al1 et 2, art 322-3 1°, 5°, 7° du CP, art 322-4, art 322-4-1 du CP
- **vols de matériels** : art 311-1, art 311-4 1°, 8°, 10°, art 311-5 3° du CP
- **vols/escroqueries au moyen d'une fausse pièce d'identité ou usurpation de société** : art 313-1 et 313-3 du CP

Faits non concernés:

- **Tous les faits dès lors que le mis en cause est connu (dont les abus de confiance)**
- **Les escroqueries sur internet**
- **Les atteintes aux personnes (vol avec violence...)**



Conditions de la plainte en ligne

Modalités :

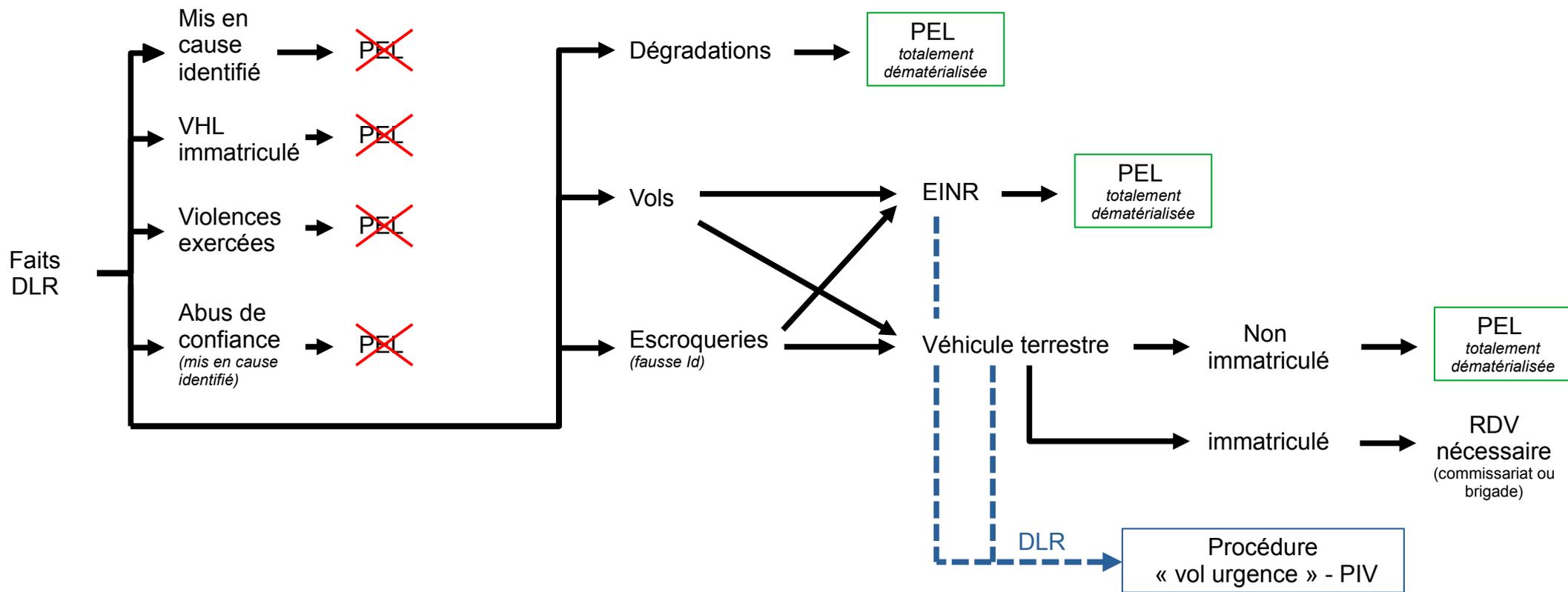
La démarche totalement dématérialisée est possible dans les cas suivants :

- authentification au moyen de FranceConnect ;
- pas de violence ou de menace ;
- pas de vol d'un véhicule immatriculé ;
- les faits décrits sont clairs, précis et ne nécessitent pas de précision complémentaire.

Pour **tous les faits impliquant un véhicule immatriculé**, un entretien au commissariat ou à la brigade sera systématiquement nécessaire.

La plainte est prise en compte dans les 48 heures par un policier ou un gendarme. En cas de besoin, le plaignant peut être recontacté pour définir d'un rendez-vous.

Conditions de la plainte en ligne





I. Accès au portail

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr>

The screenshot shows the 'Ma Sécurité' website interface. At the top, there is a search bar and navigation links. A red warning banner is visible. The main content area features a large image of a female gendarme on the left. To the right, under the heading 'J'accède aux services en ligne', there are two main service categories: 'Espace dédié aux mineurs' and 'Plainte et signalements'. The 'Plainte et signalements' button is highlighted with a red border and a red arrow points to it from a red circle containing the number '1'. Below this, there is a section for 'Démarches administratives'. At the bottom of the page, there are two columns of text: 'Porter plainte en ligne' and 'En un clic'.

1

Sélection de l'onglet « plainte et signalement »

Porter plainte en ligne

Ce dispositif permet aux victimes de déposer une plainte à distance via internet, à la suite d'une infraction contre des biens, dont l'auteur est inconnu.

[J'accède à la démarche](#)

En un clic

[Les violences sexuelles, sexistes ou conjugales](#)

[Harcèlement : protéger les mineurs](#)

[Prendre rendez-vous en commissariat ou en gendarmerie](#)

[Les arnaques utilisant l'intelligence artificielle](#)

II. Choix du point d'accueil

2

Renseigner une commune pour définir le point de contact (lieu des faits ou lieu de domiciliation de l'entreprise) :

The screenshot shows the 'Ma Sécurité' website interface. At the top, there is a navigation bar with 'Point d'accueil', 'Paramètres d'affichage', and 'FR'. Below this is a search bar labeled 'Rechercher'. The main content area features a navigation menu with 'Accueil', 'Trouver mon point d'accueil', 'Fiches pratiques', 'Démarches en ligne', 'À la une', and 'Informations locales'. A warning banner reads: 'EN CAS D'URGENCE, appelez le 17 ou le 112. En cas de difficulté à parler ou entendre, accédez au site 114'. The main heading is 'J'accède aux services en ligne', with a sub-link for 'Espace dédié aux mineurs'. A modal dialog box titled 'Choisir mon point d'accueil' is open, containing the text 'Pour être accompagné dans mes démarches.' and 'En savoir plus sur le point d'accueil'. The dialog has a 'Fermer' button in the top right. At the bottom left of the dialog is a button labeled 'Autour de moi'. To its right is a search input field with the placeholder text 'Ville, code postal, ...' and a search icon. A red circle with the number '2' and a red arrow points to this search input field. Below the dialog, the website content is partially visible, including sections for 'Porter plainte en ligne' and 'En un clic'.



2. Choix du point d'accueil

Sélectionner une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police (service destinataire de la plainte).

Il s'agit de l'unité où vous souhaiteriez être entendu.

L'unité destinataire de la PEL sera celle territorialement compétence sur les lieux des faits.

Fermer ×

Choisir mon point d'accueil

Pour être accompagné dans mes démarches.

[En savoir plus sur le point d'accueil →](#)

Autour de moi OU

- Gendarmerie - Brigade d'Auvers-sur-Oise
[31 Rue François Mitterrand 95430 Auvers-sur-Oise ↗](#)
- Commissariat de police de Saint-Ouen-l'Aumône
[26 Rue du Général Leclerc 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE ↗](#)
- Commissariat de police de Pontoise
[13 Rue Séré Depoin 95300 PONTOISE ↗](#)

Valider

III. Choix du type de faits

3

⚠ EN CAS D'URGENCE, appelez le 17 ou le 112. En cas de difficulté à parler ou entendre, accédez au site 114

Accueil > J'accède aux services en ligne

J'accède aux services en ligne

Laissez-vous guider pas à pas vers la réponse adaptée à votre besoin.

[← Choix précédent](#)

Plainte et signalements

Fait commis hors internet
Violences, cambriolage, vol de véhicule...

Fait commis sur internet
Arnaque, harcèlement, contenu choquant, diffamation, piratage, usurpation... sur le web ou par téléphone

En résumé

- [Votre situation](#)
- [Plainte et signalements](#)

J'ai besoin d'aide

Sélection l'onglet « faits commis hors internet » pour :

- des vols ;
- des dégradations ;
- des escroqueries.

III. Choix du type de faits

Sélection l'onglet « vols et dégradation » pour :

- des vols (si le matériel est volé par un tiers non identifié)
- des dégradations ;

4

Sélection l'onglet « fraude et arnaque » pour :

- des escroqueries avec fausses pièce d'identité, usurpation d'identité, usurpation de société...

⚠ EN CAS D'URGENCE, appelez le 17 ou le 112. En cas de difficulté à parler ou entendre, accédez au site 114.

[← Choix précédent](#)

Fait commis hors internet

Violences et harcèlement

Sexuelle, sexiste, conjugale, physique, verbale ou psychologique (dont discrimination)

Vol et dégradation

Avec ou sans violence, cambriolage, squat, accident avec délit de fuite...

Chantage, extorsion, racket

Avantage obtenu sous pression, menace, intimidation...

Fraude et arnaque

Escroquerie, tromperie, abus de confiance, usurpation d'identité ou de plaque d'immatriculation...

En résumé

[👤 Votre situation](#)

• [Plainte et signalements](#)

• **Hors internet**

III. Choix du type de faits

« vols avec violence » dès lors que des violence ont été commises lors du vol (*un rendez-vous en brigade/commissariat sera nécessaire*)

« vols de véhicule immatriculé » dès lors qu'au moins un véhicule immatriculé à été volé (*un rendez-vous en brigade/commissariat sera nécessaire*)

« cambriolage » pour les vols au dépôt, sur un chantier ou chez un locataire avec ou sans effraction

« dégradation » pour les faits de dégradations sans vol de matériel

EN CAS D'URGENCE, appelez le 17 ou le 112. En cas de difficulté à parler ou entendre, accédez au site 114.

Vol et dégradation

- Vol avec violence**
En employant la force ou en menaçant de l'utiliser
- Vol de véhicule immatriculé**
Voiture, moto ou tout autre véhicule motorisé
- Autre type de vol
Vélo, sac à main, téléphone, carte bancaire avec un usage frauduleux...
- Cambriolage**
Habitation, entreprise, local...
- Squat
Votre logement est occupé illégalement
- Dégradation**
Vandalisme, boîte aux lettres fracturée, portière rayée, tag...
- Accident avec délit de fuite
Accident causé par un conducteur ayant quitté les lieux sans fournir ses coordonnées ni porter secours aux victimes

5

- Votre situation
- Plainte et signalements
- Hors internet
- Vol et dégradation

J'ai besoin d'aide

IV. Dépôt de plainte en ligne

L'application propose plusieurs modalités en fonction des éléments remplis dont le dépôt de plainte en ligne.

Sélectionner « porter plainte en ligne »

6

The screenshot shows a web interface for reporting a theft. At the top, it says 'J'ai été victime d'un cambriolage'. Below this, there are instructions: 'Suivez nos recommandations en cas de vol commis dans un local d'habitation ou dans un lieu utilisé ou destiné à l'entrepôt de fonds, de valeurs, de marchandises ou matériels.' A navigation bar on the right lists 'En résumé' with options: 'Votre situation', 'Plainte et signalements', 'Hors internet', 'Vol et dégradation', 'Cambriolage', and 'Nos recommandations'. The main content area has a 'Choix précédent' link. A blue box contains instructions: 'Dans tous les cas : 1. Je préserve les traces et indices en ne touchant à rien (sauf urgence vitale), 2. Je téléphone au 17 Police secours, 3. Je préviens mon assurance dès que possible, 4. Je dépose plainte.' Below this, a section titled 'Que faire si je ne connais pas l'auteur des faits' offers two options: 'RECOMMANDÉ Porter plainte en ligne' and 'DÉMARCHÉ ALTERNATIVE Prendre rendez-vous en gendarmerie'. The 'Porter plainte en ligne' option is highlighted with a red box, and a red circle with the number '6' and an arrow points to it. The 'Prendre rendez-vous en gendarmerie' option is also visible at the bottom.

IV. Dépôt de plainte en ligne

Sélectionner « continuer » puis **7**



Urgences : composez le 17 ou 112 ou par SMS au 114 (sourds et malentendants)

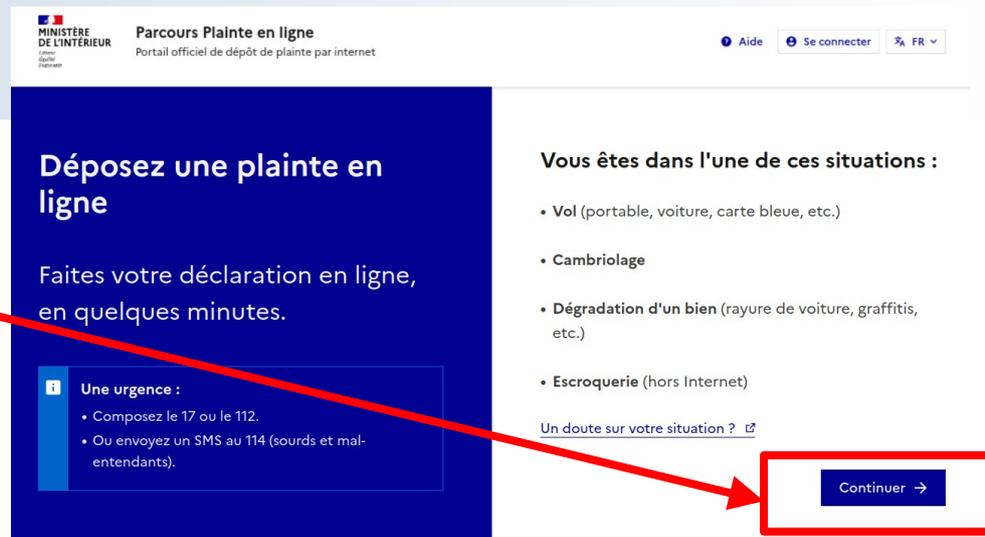
[Retour à l'accueil](#)

Pouvez-vous confirmer que :

- Vous ne connaissez pas la personne qui a commis l'infraction ✓
- Vous avez 18 ans ou plus ✓
- Vous êtes la victime ou son représentant légal ✓

Je ne remplis pas ces critères

8



IV. Dépôt de plainte en ligne

Sélectionner « déposer une plainte »

Une fois enregistrée, votre PEL sera traitée dans les 48 h par l'unité compétente.

Les matériels volés seront enregistrés au FOVeS après la prise en compte par l'agent.

La PEL ne permet donc pas un enregistrement immédiat des matériels volés au FOVeS.

The screenshot shows the 'Parcours Plainte en ligne' portal. At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR' with the motto 'Liberté Égalité Fraternité'. The title is 'Parcours Plainte en ligne' and the subtitle is 'Portail officiel de dépôt de plainte par internet'. On the right, there are links for 'Aide', 'Se connecter', and a language selector. Below this is a blue banner with an information icon and the text: 'Urgences : composez le 17 ou 112 ou par SMS au 114 (sourds et malentendants)'. A navigation link '← Retour à la confirmation des critères' is present. The main content area is titled '2 étapes pour déposer plainte :'. It lists two steps: 'ÉTAPE 1 20 minutes environ' with the instruction 'Faites votre déclaration en ligne' and 'ÉTAPE 2 Sous 48 heures' with the instruction 'Un agent prend en charge votre déclaration'. Below the second step, it says 'Un rendez-vous peut être nécessaire.' and provides a link 'En savoir plus' with an external link icon.

9

Déposer une plainte →



V. Authentification

Sélectionner votre lieu de domicile
« en France »



Parcours Plaine en ligne
Portail officiel de dépôt de plainte par internet

Aide

Se connecter



Urgences : composez le 17 ou 112 ou par SMS au 114 (sourds et malentendants)

[← Retour au déroulé des étapes](#)

Vous vivez...

Choisir une option *

10

En France (Métropole et Dom Tom)

À l'étranger

Continuer →

V. Authentification

Deux modes d'authentification sont disponibles :

1 – **Identification FranceConnect**
(identification personnelle ouverte à n'importe quel particulier)

2 – **Identification auprès d'un agent** (en créant un compte personnel en ligne nécessitant une vérification en présentiel par un agent lors du 1^{er} dépôt de plainte)

A l'avenir, un compte ProConnect permettra aux sociétés de s'authentifier, à l'instar de FranceConnect pour les particuliers.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Laboratoire
Équipes
Patrouille

Parcours Plainte en ligne
Portail officiel de dépôt de plainte par internet

Aide Se connecter

Urgences : composez le 17 ou 112 ou par SMS au 114 (sourds et malentendants)

Retour au choix du pays

Identifiez-vous

Identifiez-vous avec FranceConnect
100% EN LIGNE

1. Connectez-vous avec FranceConnect
2. Déclarez votre plainte en ligne

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect
Qu'est-ce que FranceConnect ?

ou

Identifiez-vous auprès d'un agent
EN LIGNE + RENDEZ-VOUS

1. Créez votre compte.
2. Déclarez votre plainte en ligne.
3. Un agent vérifie votre identité lors d'un rendez-vous en personne

Créer son compte



VI. Déclaration



Parcours Plaine en ligne

Portail officiel de dépôt de plainte par internet

Votre espace

Aide

Pierre L. ▾



Urgences : composez le 17 ou 112 ou par SMS au 114 (sourds et malentendants)

Sélectionner « commencer ma déclaration »

Dans votre compte...

- Retrouvez vos déclarations pendant 6 mois
- Reprenez une déclaration commencée durant 7 jours
- Retrouvez tous vos documents (Procès verbal, etc.)

Commencer ma déclaration →

12

VI. Déclaration – ce que dit la loi

L'application permet de prendre connaissance des articles encadrant le dépôt de plainte.

Sélectionner ensuite « compléter ma déclaration »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Gendarmerie Nationale

Parcours Plainte en ligne
Portail officiel de dépôt de plainte par internet

Votre espace Aide Pierre L. FR

Votre déclaration en ligne

Ce que dit la loi
Étape 1 sur 6

Identité

Déclaration

Objets du préjudice

Complément d'informations

Récapitulatif

Ce que dit la loi

Avant de faire votre déclaration, prenez connaissance des dispositions légales.

Article 10-2

Les officiers et les agents de police judiciaire ou, sous leur contrôle, les assistants d'enquête informent par tout moyen les victimes de leur droit :

- 1° D'obtenir la réparation de leur préjudice, par l'indemnisation de celui-ci ou par tout autre moyen adapté, y compris, s'il y a lieu, une mesure de justice restaurative ;
- 2° De se constituer une partie civile soit dans le cadre d'une mise en mouvement de l'action publique par le parquet, soit par la voie d'une citation directe de l'auteur des faits devant la juridiction compétente ou d'une plainte portée devant le juge d'instruction ;
- 3° D'être, si elles souhaitent se constituer partie civile, assistées d'un avocat qu'elles peuvent choisir ou qui, à leur demande, est désigné par le bâtonnier de l'ordre des avocats près la juridiction compétente, les frais étant à la charge des victimes sauf si elles remplissent les conditions d'accès à l'aide juridictionnelle ou si elles bénéficient d'une assurance de protection juridique ;

En continuant, vous attestez avoir pris connaissance des dispositions légales.

Compléter ma déclaration →

13

VI. Déclaration - Identité

Sélectionner le statut de la personne qui fait la déclaration

« dirigeant ou mandataire d'une personne morale »

Votre statut

La personne qui fait la déclaration *

Victime ou représentant d'un enfant mineur
La personne qui subit le préjudice ou son représentant



Dirigeant, ou mandataire d'une personne morale
Représentant légal d'une société, association, fondation, etc.



14



VI. Déclaration – Identité du déclarant

Remplir l'état civil du déclarant (prérempli avec les élément FranceConnect)

Votre état civil

Avec **votre compte** , vos informations d'état civil sont pré-remplies

Civilité *

Monsieur Madame

Nom de naissance *

[REDACTED]

Nom d'usage

[REDACTED]

Prénom(s) *

[REDACTED]

Situation familiale *

Choisissez une situation familiale ▾

Date de naissance *

Date de naissance au format jj/mm/aaaa

[REDACTED]

Pays de naissance *

France ▾

Commune de naissance *

[REDACTED]

Nationalité *

FRANCAISE ▾

Votre profession *

Commencez à saisir un métier pour afficher des propositions, il faudra sélectionner une des propositions pour continuer.

[REDACTED]



VI. Déclaration – Coordonnées du déclarant

Remplir les coordonnées du déclarant

Vos coordonnées

Pays de résidence *

France

Adresse *

Commencez à saisir une adresse (ex : 1 Pl. Pey Berland, 33000 Bordeaux), une ville ou un code postal (5 chiffres ex: 33000) pour afficher des propositions. Si vous ne connaissez pas l'adresse des faits renseignez un lieu ou bien sélectionnez le lieu sur la carte. Il faudra sélectionner une des propositions pour continuer.

E-mail *

Format attendu : nom@domaine.fr

Saisir au moins un numéro. *

On vous a volé votre portable ? Indiquez un numéro sur lequel nous pouvons vous joindre.

Téléphone portable

Format attendu : (+33) 6 22 33 44 55

+33

Téléphone fixe

Format attendu : (+33) 1 22 33 44 55

+33



VI. Déclaration – Elément de la société victime

Remplir les éléments relatifs à l'entreprise ayant subi le préjudice

Secteurs d'activité :

- travaux publics
- bâtiment
- équipement

Téléverser le pouvoir de la société (recommandé)

Informations légales de la personne morale que je représente

SIRET *

Le numéro SIRET comporte une série de 14 chiffres.

Raison sociale *

Nom légal de l'entreprise.

Secteur d'activité *

Choisissez un secteur d'activité

Forme juridique

Choisissez une forme juridique

En qualité de *

Vous pouvez déposer un justificatif démontrant votre qualité de représentant

Formats supportés : .jpg, .png, .heic, .pdf. Plusieurs fichiers possibles. Taille maximale par fichier : 5M. Taille maximale totale : 20M.

20M restant sur 20M

Sélectionner un fichier

Aucun fichier choisi

Nationalité *

Adresse email professionnelle d'un point de contact de l'organisation

Numéro de téléphone fixe ou portable *

Format attendu : (+33) 1 22 33 44 55 ou (+33) 6 22 33 44 55

Pays de résidence *

Adresse *

Adresse de la victime identique à la mienne

← Étape précédente

Continuer →

VI. Déclaration - Faits

Oui : date exacte à remplir
Non : période à remplir

Type de lieu :

- voie publique
- parking
- autres lieux professionnels (entrepôt, chantier)

Il faudra ensuite indiquer l'adresse précise (si connue). Cette information détermine l'unité destinataire de la PEL.

Déclaration

Tous les champs marqués du symbole * sont obligatoires.

A quel moment ça s'est passé ?

Connaissez-vous la date ? *

Oui Non

Où est-ce que ça s'est passé ?

Type de lieu *

Renseignez le type de lieu

Où est-ce que ça s'est passé ?

Type de lieu *

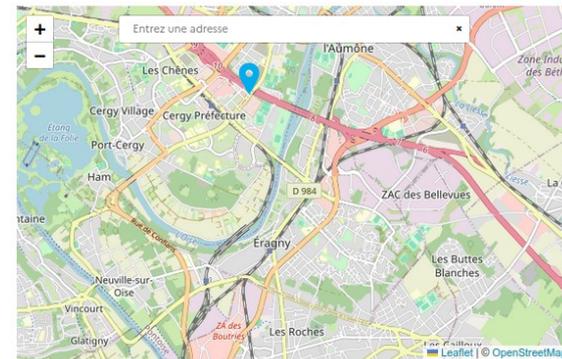
Autres lieux professionnels

Précision sur le lieu *

Chantier

Adresse des faits *

Commencez à saisir une adresse (ex : 1 Pl. Pey Berland, 33000 Bordeaux), une ville ou un code postal (5 chiffres ex : 33000) pour afficher des propositions. Si vous ne connaissez pas l'adresse des faits renseignez un lieu ou bien sélectionnez le lieu sur la carte. Il faudra sélectionner une des propositions pour continuer.



Informations additionnelles

Vous pouvez indiquer ce qui vous semble pertinent (lieu, étapes sur votre trajet, etc.)
Maximum 255 caractères (0/255)



VI. Déclaration - Faits

Décrire les faits avec le plus de détails possibles :

- date ;
- lieu ;
- mode opératoire des auteurs ;
- fournir tous les éléments d'identification possibles (tel, mail IBAN, description des auteurs, des véhicules utilisés...)

Expliquer ce qu'il s'est passé

Comment décrire les faits ?

Racontez les faits en mentionnant toutes les informations utiles pour l'enquête. *

Exemples : Comment vous avez découvert des faits ? Comment les auteurs ont procédé selon vous ?

Entre 30 et 1 500 caractères (0/1 500)

 Votre déclaration sera relue par un agent. Aucune importance si vous n'utilisez pas les bons termes juridiques. Utilisez le vocabulaire qui vous est le plus familier.

Vous avez subi des violences physiques.
Exemples : vol à l'arraché, bousculade, coups ou blessures

← Étape précédente

Continuer →



VI. Déclaration – Objets du préjudice

Objets du préjudice

Tous les champs marqués du symbole * sont obligatoires.

Catégorie d'objets à sélectionner:

Sélectionner « véhicule non immatriculé » puis

- **véhicule terrestre (si le matériel peut se déplacer de façon autonome ou tractée)**

- **équipement industriel non roulant (plaque vibrante...)**

Ajouter autant d'objets volés que nécessaire

BIEN N°1

Catégorie du bien *

Renseignez une catégorie

+ Déclarer un autre objet

Déclaration : 1 bien

Valeur totale : 0,00 €

[Je n'ai pas de bien à déclarer](#)

← Étape précédente

Continuer →



VI. Déclaration – Objets du préjudice

Statut : volé ou dégradé

Marque: si marque inconnue, ne rien inscrire

Modèle : si modèle inconnu, ne rien inscrire

N° de série: (n° de série et non le n° de parc)

Description: type, couleur, logo, marquage équipement, référentiel carrosserie (fournir le plus de détails possibles)

Quantité : nombre d'objets identiques dérobés

Valeur : valeur du ou des objets volés

Fichier : photographie de l'objet, élément descriptif

Catégorie du bien *

Véhicules non immatriculés

Dénomination du bien *

VEHICULE TERRESTRE

Statut *

Renseignez le statut

Marque

Maximum 20 caractères (0/20)

Modèle

Maximum 20 caractères (0/20)

N° de série

Ce numéro est nécessaire pour identifier votre objet.

Maximum 20 caractères (0/20)

Description

Maximum 255 caractères (0/255)

Quantité *

1

Valeur estimée (en euros)

Maximum 12 caractères (0/12)

Téléverser un document pour compléter la description

Formats supportés : jpg, png, heic, pdf. Plusieurs fichiers possibles. Taille maximale par fichier : 5M. Taille maximale totale : 20M. 20M restant sur 20M

Sélectionner un fichier

Aucun fichier choisi

VI. Déclaration – Informations complémentaires

Complément d'informations

Tous les champs marqués du symbole * sont obligatoires.

VÉHICULE Les objets ont-ils été volés ou dégradés dans un véhicule ? *

Oui Non

SUSPECTS Avez-vous des informations sur les éventuels suspects ? *

Oui Non

TÉMOINS Est-ce qu'il y a des témoins ? *

Oui Non

INTERVENTION La police ou gendarmerie est-elle intervenue ? *

Oui Non

VIDÉOS DES FAITS Existe-t-il des enregistrements vidéos ? *

Oui Non Je ne sais pas

Informations complémentaires demandées :

- informations sur les mis en cause

- témoins éventuels

- intervention des FSI

- enregistrements vidéo disponibles

← Étape précédente

Continuer →



VI. Finalisation

Un récapitulatif des éléments saisis est proposé.

Une fois validé, la PEL est transmise à l'unité sollicitée.

Aucune signature n'est demandée par l'application.

Un mail de confirmation est envoyé à la victime.

Votre déclaration en ligne

- Ce que dit la loi
- Identité
- Déclaration
- Objets du préjudice
- Complément d'informations
- Récapitulatif** (Page 6 sur 6)

Récapitulatif

Verifiez l'ensemble des informations avant de finaliser votre déclaration. Attention, Ce récapitulatif n'a pas de valeur juridique.

Vous [Modifier](#)

VOTRE STATUT

- Se désigne comme : Dirigeant, ou mandataire d'une personne morale de l'infraction

IDENTITE

- Monsieur Pierre Franck Loïc **LEDROIT**
- Nom d'usage : **LEDROIT**
- Situation familiale : **Marié(e)**
- Né(e) le 7 juillet 1983 à Lille 59000 (France)
- Nationalité : **française**
- Profession : **Loueur de véhicules**

COORDONNEES

- Adresse : **5 Boulevard de l'Hautill 95000 Pontoise (France)**
- E-mail : **ledroit_pierre@yahoo.fr**
- Téléphone portable : **+33 6 68 67 54 52**

INFORMATIONS LEGALES DE LA PERSONNE MORALE QUE JE REPRESENTE

- SIRET : **111111111111111**
- Raison sociale : **SOCIETE DLR**
- Secteur d'activité : **TRAVAUX PUBLICS**
- En qualité de : **dirigeant**
- Nationalité : **française**
- Adresse email professionnelle d'un point de contact de l'organisation : **dir@dir.fr**
- Numéro de téléphone fixe ou portable : **+33 6 68 54 74 21**
- Pays de résidence : **France**
- Adresse : **5 Boulevard de l'Hautill 95000 Pontoise**

Déclaration [Modifier](#)

DATE ET HEURE

- La date exacte des faits est connue. L'infraction s'est déroulée le **mardi 5 août 2025**.
- L'heure exacte des faits est inconnue. L'infraction pourrait s'être déroulée entre 06h00 et 12h00.

LIEU



VII. Procédure « vol urgence »

En cas de vol, contactez systématiquement le 17 pour initier des recherches opérationnelles.

Pour les dossiers urgents, il est possible d'inscrire les matériels au FOVeS sans attendre le dépôt de plainte.

Critères cumulatifs de saisine du PIV :

- vols venant de se dérouler
- valeur du matériel importante

Procédure :



L'inscription FOVeS doit être confirmée par un dépôt plainte sous 48h. A défaut, l'inscription au FOVeS est effacée. Le matériel pourra à nouveau être enregistré volé au FOVeS lors du dépôt de plainte.